



## PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 09 MARS 2018

**Date de Convocation**

1<sup>er</sup> mars 2018

**Date d’Affichage**

16 mars 2018

**Nombre de délégués**

- En exercice	61
- Présents	37
- Votants	39
- Représentés	02
- Absents	22

L’an deux mille dix-huit, le 09 mars à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur James CHERON, Président du SIRMOTOM.

**Présents :**

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. SANCHEZ, PATY, Mme DUFFAULT, M.M LENARDUZZI, MUNOZ, Mme PLANADE, M.M. MOISSON, DELALANDRE, BUZZI, LEDOUX, CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, AFONSO Manuel, Mme CHARET, M. LECONTE, Mme DESANTE, M. AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, RODRIGUEZ, Mme KLEIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M.M. CHIANESE, SIMONET.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, BELTRAN, M. YWANNE.

**Représentés** : Mme BLANCHET représentée par Mme CHARET, AFONSO Jean représenté par M. MAILLARD.

**Absents :**

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, DALICIEUX, CADARIO, CORBIN, Mmes TIMON, GODON, M.M. POUSSEL, DA SILVA, Mmes QUERMELIN, AQUILON, M.M. OLLAR, TROUVE, DEMONT, THILLAYS, RICHETIN, Mme GRIERE, M. MARTIN, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme VILLIERS, M. CHAUVET.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Casimir CHEREAU, délégué titulaire, 3<sup>ème</sup> Assesseur du Bureau.

*La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur James CHERON.*

*Madame ZAÏDI procède à l'appel...*

**M.CHERON** : Bonjour à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Il convient de nommer un Secrétaire de séance, auquel nous pouvons adjoindre un Secrétaire administratif.

Qui est candidat pour être Secrétaire de séance ? (M. Casimir CHEREAU).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Monsieur Casimir CHEREAU est désigné Secrétaire à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 février 2018 ;

### **FINANCES**

- Approbation du compte de gestion du Trésorier - Exercice 2017 ;
- Approbation du compte administratif - Exercice 2017 ;
- Approbation de la contribution due par le SIRMOTOM au SYTRADEM – Exercice 2018 ;
- Approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2018-2020 ;
- Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement versées par le SIRMOTOM ;
- Vote du budget primitif 2018 ;
- Autorisation donnée au Président à signer la convention de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets – année 2018 ;

### **AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES**

- Autorisation donnée au Président à signer le contrat de collaboration pour la reprise des piles et accumulateurs portables usagés et le soutien à la communication avec la Société COREPILE ;

\*\*\*\*

- Informations : Signature des contrats et conventions
  - Avenant n°1 à la convention type entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers (ECODDS) et le SIRMOTOM ;
  - Contrat de maintenance avec la Société S.P.P. pour la vérification des extincteurs, des blocs de secours et désenfumage.
- Affaires et questions diverses.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 FEVRIER 2018

**M.CHERON** : Avez-vous des observations ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (1 voix).

Il est adopté à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER - EXERCICE 2017

**Mme DE SAINT LOUP** : Je suppose que vous avez tous lu le compte administratif de l'exercice 2017 qui vous a été adressé. Considérant que les écritures comptables du Président sont conformes à celles du trésorier, il appartient au Conseil syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif ;
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le compte administratif 2017 retrace toutes les opérations réalisées, tant en dépenses qu'en recettes, et arrête les résultats comptables de l'exercice.

### ➤ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (7 841 548 €) :

Chapitre 11 – Charges à caractère général :	3 713 379 €
Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés :	495 571 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	3 337 410 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	71 530 €
Chapitre 42 – Dotations aux amortissements :	183 656 €

Recettes de fonctionnement (7 747 948 €) :

Chapitre 13 – Atténuations de charges :	29 426 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :	8 241 €
Chapitre 74 – Dotations et participations :	6 950 799 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	464 264 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels :	49 322 €
Chapitre 78 – Reprise de provision semi-budgétaire :	240 000 €
Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	5 893 €
R 002 - Excédent de fonctionnement :	1 521 980 €

➤ Section d'investissement

Dépenses d'investissement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Article 2031 – Frais d'études 46 949 €

Article 2051 – Concessions et droits similaires 4 453 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 2128 – Autres agencements et aménagements de terrains : 3 020 €

Article 2138 – Autres constructions 5 959 €

Article 2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques 22 450 €

Article 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique 2 210 €

Article 2184 – Mobilier 655 €

Chapitre 40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 5 893 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Article 1318 – Autres 17 166 €

Article 1322 – Régions 148 155 €

Chapitres 20, 21, 23 – Immobilisations pour un montant total de 63 854 €

Chapitre 10 – FCTVA 102 738 €

Chapitre 40 : 183 656 €

Le solde d'exécution positif reporté de l'exercice N – 1 s'élève à 4 486 026 €.

Présentation générale du budget :

- Dépenses de fonctionnement : 7 841 548 €

- Recettes de fonctionnement : 9 269 929 €

- Dépenses d'investissement : 763 878 €

- Recettes d'investissement : 5 025 972 €

Soit un total cumulé pour les dépenses de 8 605 426 € et pour les de 14 295 901 €.

Avez-vous des questions ? (Non).

**M. CHERON** : Je vous remercie pour cet exposé clair et concis. Cette présentation vise conjointement le compte de gestion et le compte administratif.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Le compte de gestion du trésorier est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017**

*Monsieur le Président quitte la salle et cède la présidence à*

*Madame Marie-Claude DE SAINT-LOUP...*

*Sous la présidence de la doyenne d'âge de cette séance, Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, il appartient au Conseil syndical de se prononcer sur le compte administratif.*

**Mme DE SAINT LOUP** : Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Le compte administratif est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

*(Retour de Monsieur le Président, qui reprend la présidence)...*

**APPROBATION DE LA CONTRIBUTION DUE PAR LE SIRMOTOM AU SYTRADEM – EXERCICE  
2018**

**M.CHERON** : Le montant calculé par habitant reste inchangé.

Avez-vous des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2018-2020**

**M.CHERON** : Au titre de la période 2018-2020, le P.P.I. s'élève à un montant total d'investissement de 4 603 231 €, selon la répartition suivante :

- L'extension de la déchetterie de Montereau :	1 900 000 €
- La construction d'une troisième déchetterie :	1 180 000 €
- La mise en place de points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés sur tout le territoire du SIRMOTOM :	1 508 000 €

Avez-vous des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ET DES  
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES PAR LE SIRMOTOM**

**M.CHERON** : Un tableau très complet vous a été remis.

Avez-vous des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

**Mme DE SAINT LOUP** : Le budget primitif pour l'exercice 2018 est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent	8 844 016 €
Les recettes de fonctionnement 2018 représentent	8 844 016 €.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2018 représentent	5 253 698 €
Les recettes d'investissement 2018 représentent	5 253 698 €

Le total des dépenses s'élève à 14 097 714 € et le total des recettes à 14 097 714 €.

➤ Section de fonctionnement

En dépenses de fonctionnement (pages 8 et 9) : 8 844 016 €.

Chapitre 11 – Charges à caractère général :	4 636 038 €
Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés :	580 220 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	3 435 580 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues :	20 000 €
Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	172 178 €

En recettes de fonctionnement (page 10) : 8 844 016 €.

Chapitre 70 – Ventes de produits fabriqués, prestations de services :	6 000 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	
Article 744 – FCTVA :	1 505 €
Article 7472 – Subventions Région :	65 000 €
Article 74751 : Participation des communes :	6 798 €
Article 7478 : Autres	162 700 €
Chapitre 75 – Régies de recettes :	372 500 €
Chapitre 42 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	
Article 777 :	9 330 €
R 002 Excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 :	1 428 380 €

➤ Section d'investissement

En dépenses d'investissement 2018 (page 11) : 5 253 698 €.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	467 500 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées :	5 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	1 116 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours :	2 700 000 €
Chapitre 20 – Dépenses imprévues :	318 508 €
Chapitre 40 – Opération d'ordre de transfert entre sections :	9 330 €

En recettes d'investissement 2018 (page 12) : 5 253 698 €.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :	182 066 €
Chapitre 40 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	
Amortissements des immobilisations :	172 178 €
R 001 – Solde d'exécution, excédent d'investissement de l'exercice 2017 :	4 875 078,61 €
Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :	
La déchetterie de Montereau (acquisition du terrain, maîtrise d'œuvre) :	665 231 €
La construction d'une troisième déchetterie (acquisition du terrain) :	180 000 €
La mise en place de points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés (maîtrise d'œuvre, travaux, fournitures) :	198 000 €

Le budget se décompose comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses :	8 844 016 €
- Recettes :	8 844 016 €

Investissement :

- Dépenses :	5 253 698 €
- Recettes :	5 253 698 €

La balance générale du budget (pages 6 et 7) différencie les opérations réelles des opérations d'ordre tant en investissement qu'en fonctionnement.

L'état de la dette :

Pour l'exercice 2018, le SIRMOTOM n'a pas prévu d'avoir recours à l'emprunt (tout comme depuis plusieurs années). Le financement des investissements du SIRMOTOM est assuré d'une part, par les subventions d'équipement reçues et d'autre part, par l'épargne. Il n'est donc pas nécessaire pour le SIRMOTOM de s'endetter pour financer ses investissements.

Pour conclure ce budget 2018, les contributions demandées aux communes sont maintenues par rapport à l'exercice 2017. La légère hausse des contributions résulte de l'augmentation de la population du Syndicat.

Il est donc demandé à l'assemblée d'approuver le budget primitif 2018 tel qu'il lui a été présenté et argumenté.

**M.CHERON** : Pour résumer /

- Le fonctionnement est stable,
- L'investissement est conforme au Plan Pluriannuel d'Investissement que nous avons adopté.
- Les contributions demandées aux communes restent stables au coût par habitant.
- La légère hausse des contributions n'est liée qu'à l'évolution de la population.

Avez-vous des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Je félicite Marie-Claude DE SAINT LOUP, Andrée ZAÏDI, Corinne LAZARO et les services qui ont préparé ce budget. Il ne nous reste plus qu'à l'exécuter.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE REVERSEMENT  
DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS – ANNEE 2018**

**M.CHERON** : Cette convention est passée avec le SYTRADEM. Elle permet au SIRMOTOM de récupérer une partie des recettes dans le cadre de la perception du SYTRADEM.

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'annexe 1 du document qui vous a été remis. Sur la dernière ligne du tableau, la répartition vaut pour l'année 2018 et non pour l'année 2017 comme inscrit.

Avez-vous des questions ? (Non).

Je mets ce point aux voix avec la modification à apporter sur l'annexe 1.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT DE COLLABORATION  
POUR LA REPRISE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES ET LE SOUTIEN A  
LA COMMUNICATION AVEC LA SOCIETE COREPILE**

**M.CHERON** : Y a-t-il des questions ? (Non).

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

C'est adopté à l'unanimité.

## INFORMATIONS : SIGNATURE DES CONTRATS ET CONVENTIONS

### M. CHERON :

- Avenant n°1 à la convention type entre l'éco-organisme de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers (ECODDS) et le SIRMOTOM

EcoDDS est un éco-organisme opérationnel de la filière à responsabilité élargie des producteurs de l'article des Déchets Diffus Spécifiques ménagers (DDS ménagers), agréé au titre de l'article R 543-234 du code de l'environnement une première fois par arrêté interministériel du 9 avril 2013 pour la période 20 avril 2013 au 31 décembre 2017, puis par arrêté du 22 décembre 2017 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

EcoDDS et l'Association des Maires de France ont décidé, de manière concertée, de proposer une revalorisation du barème de soutiens à la collecte séparée des DDS ménagers.

Après 5 années de collecte et de tri des collectivités, cet accord permet de mieux tenir compte de la réalité du terrain. Il est par ailleurs rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et concerne toutes les collectivités qui en font la demande avant le 30 Juin 2018.

A cet effet, le SIRMOTOM a signé en date du 27 février 2018, ledit avenant permettant au SIRMOTOM de bénéficier de la revalorisation du nouveau barème de soutiens financiers.

- Contrat de maintenance avec la Société S.P.P. pour la vérification des extincteurs, des blocs de secours et désenfumage

Le contrat a pour objet la vérification des extincteurs, des blocs de secours et désenfumage. Le montant annuel est de 638.30 € H.T. soit 765.95 € T.T.C.

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

**M. CHERON :** Avez-vous des questions diverses ? (Non).

Comme nous en avons parlé à la fin de l'année 2017, nous allons mettre en place un petit groupe de travail sur la question des déchets sauvages. Les services vont se rapprocher de vous pour identifier les personnes qui souhaitent participer à ce groupe de travail. Certains se sont déjà manifestés. Ce groupe commencera à se réunir prochainement sous la présidence de Damien BUZZI. Nous essaierons de mettre en place une réflexion d'ici le printemps.

Je vous remercie, vous souhaite une bonne soirée et vous dis à très bientôt !

**La séance est levée à 18 H 30.**